



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



Catégories des équipes :

Arc Classique mixte H et F
Arc à poulies mixte H et F



Minime à Super Vétéran
avec 1 adulte minimum et 1 féminine minimum

Arc Classique Jeunes mixte H et F
Arc à poulies Jeunes mixte H et F



Minime à Junior uniquement
1 féminine minimum et 1 garçon minimum

Principe :

Le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les Clubs et Compagnies du 92.

Important : En raison de la mixité, les équipes engagées dans le « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » ne peuvent pas participer à la Division Départementale, ni accéder aux Divisions Régionales.

Limitations :

Un club/Cie ne peut engager qu'une seule équipe dans chaque catégorie.

Tout club/Cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1, DNAP)** et/ou une équipe en **Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers masculins** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe Challenge 92 dans la même arme.

Un **archer jeune** (catégories Minime à Junior) ne peut concourir que dans une seule équipe, soit dans une équipe « Adultes », soit dans une équipe « Jeunes ».

Les concours du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » :

Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

2 Tirs « FEDERAL » :
Dimanche 17 juin 2018 à Sceaux/Fontenay-aux-Roses
Dimanche 1^{er} juillet 2018 à Suresnes

Les 2 étapes se dérouleront sur le départ du dimanche matin

Règlement :

A - Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ La mixité homme/femme est **OBLIGATOIRE** dans toutes les catégories d'équipes.

Chaque équipe doit être composée d'au minimum une femme et d'au minimum un homme.

Ex. équipe de 4 archers : minimum 1 et maximum 3 féminines.

Ex. équipe de 3 archers : minimum 1 et maximum 2 féminines.



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



Pour la prise en compte des scores, voir « D – Classement des équipes ».

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité F/H.

2/ Pas de mixité d'arme.

3/ Tenue d'équipe.

Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine le cas échéant, doivent être en tenue de club identique.

4/ Catégories, distances de tir et blasons.

Catégories	Distance de tir	Blasons
Minime	2 x 30 mètres	80 cm
Cadet à Super Vétéran	2 x 50 mètres	122 cm

5/ Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) **au moins 8 jours avant la compétition**, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable.

Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD 92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

C - Organisation des tirs :

L'organisateur et l'Arbitre responsable de la compétition doivent veiller à ces aspects du règlement.

1/ Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/ Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

Le score d'au moins une féminine et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



2/ A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E - Départage des équipes :

1/ Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.

2/ En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

3/ Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves.
En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Rappel : Un club ne peut engager qu'une équipe dans chaque catégorie.

- Arc classique mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine)
- Arc à poulies mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine)

- Arc classique mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)
- Arc à poulies mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)

**Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement
du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club ».**

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 19 mai 2018

Inscription : 80 € par équipe (2 épreuves)

Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions.

Important : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la 1^{ère} épreuve.

Règlement à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.

Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »
Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



Inscription Équipe – Étape n°1

Sceaux/Fontenay-aux-Roses - Dimanche 17 juin 2018

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Arc classique mixte F/H jeunes

Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 10 juin 2018**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2018



Inscription Équipe – Étape n°2

Suresnes – Dimanche 1^{er} juillet 2018

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Arc classique mixte F/H jeunes

Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 18 juin 2018**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »

Marie-France BRICARD – 1 rue Meryon – Appt 85 – 75016 PARIS sport@tiralarc92.com